

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
—  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
—  
COURBEVOIE  
—

①① N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**3 065 233**

②① N° d'enregistrement national : **17 53255**

⑤① Int Cl<sup>8</sup> : **D 06 F 95/00** (2017.01)

⑫

## BREVET D'INVENTION

**B1**

⑤④ RECEPTACLE POUR TRANSFERER DU LINGE.

②② Date de dépôt : 13.04.17.

③③ Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public  
de la demande : 19.10.18 Bulletin 18/42.

④⑤ Date de la mise à disposition du public du  
brevet d'invention : 27.03.20 Bulletin 20/13.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche :

*Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥⑥ Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

Demande(s) d'extension : Polynésie-Fr

⑦① Demandeur(s) : *BOTTA STEPHANE* —FR et  
*PICQUARD JEROME* — FR.

⑦② Inventeur(s) : *BOTTA STEPHANE* et *PICQUARD  
JEROME*.

⑦③ Titulaire(s) : *BOTTA STEPHANE, PICQUARD  
JEROME*.

⑦④ Mandataire(s) : *CABINET WEINSTEIN*.

**FR 3 065 233 - B1**



[001] L'invention concerne un réceptacle du type bac ou sac, pour stocker du linge et le transférer d'une ou vers une machine à laver et/ou sécher le linge à ouverture à chargement ou déchargement frontal.

5 [002] De manière connue en soi, des réceptacles type sac ou bac peuvent comporter un système de fixation du réceptacle à la machine à laver et/ou sécher le linge à ouverture à chargement ou déchargement frontale, pour permettre de fixer de manière amovible le réceptacle à la machine et ainsi libérer les mains de l'utilisateur afin de faciliter le transfert du linge d'une ou vers la machine. Le document US 2904897 divulgue un bac à linge comprenant une armature rigide formant le pourtour du bord d'ouverture du réceptacle, cette armature ayant une section circulaire et étant adaptée pour s'emboîter dans des  
10 éléments de paliers solidaires de la paroi frontale de la machine. Le réceptacle peut ainsi être amoviblement fixé à la machine.

[003] Cependant, l'opération de fixation ou de libération du réceptacle de la machine n'est pas simple, puisqu'il faut forcer pour emboîter ou défaire la tige formant l'armature des éléments de paliers. En outre, il y a des ajours entre le réceptacle et la paroi frontale de la machine, de sorte que lors du transfert du linge de la machine vers le réceptacle, du linge peut tomber hors du réceptacle.  
15

[004] La présente invention a pour but de pallier les inconvénients ci-dessus de l'art antérieur.

20 [005] Pour atteindre ce but, l'invention concerne un réceptacle pour transférer du linge d'une ou vers une machine à laver et/ou sécher le linge à ouverture à chargement ou déchargement frontale, le réceptacle comprenant une partie destinée à être amoviblement fixée contre la paroi frontale comprenant l'ouverture frontale de la machine par l'intermédiaire de moyens de fixation solidaires au moins de la partie de fixation du réceptacle, caractérisé en ce que la partie de fixation comprend un bord supérieur opposé  
25 au fond du réceptacle et comprenant une découpe dont la forme épouse au moins celle du bord inférieur de l'ouverture frontale lorsque la partie de fixation du réceptacle est fixée par les moyens de fixation au niveau de ce bord inférieur, de manière à faciliter le transfert de ce linge de la machine vers le réceptacle ou inversement.

30 [006] Selon une autre particularité, les moyens de fixation sont disposés le long du contour de la découpe et comprennent des aimants et/ou des ventouses.

[007] Selon une autre particularité, le réceptacle comprend une armature rigide formant le pourtour du bord d'ouverture du réceptacle, cette armature étant adaptée pour maintenir constante la surface de l'ouverture du réceptacle.

5 [008] Selon une autre particularité, la partie de fixation du réceptacle comprend un pan faisant saillie du bord d'ouverture du réceptacle et dans lequel est réalisée la découpe, le pan étant en outre apte, une fois le réceptacle détaché de la machine, à fermer l'ouverture du réceptacle et protéger le linge stocké dans le réceptacle.

10 [009] Selon une autre particularité, le pan comprend une succession de plis transversaux parallèles au bord d'ouverture du réceptacle et formant un pliage en accordéon, de sorte que la longueur du pan puisse être adaptée en fonction de la hauteur séparant l'ouverture frontale de la machine du sol.

[0010] Selon une autre particularité, le réceptacle est souple, de forme générale rectangulaire et en ce qu'il comprend deux liens latéraux entre le bord d'ouverture et respectivement deux bords latéraux du pan, de manière que l'ouverture du réceptacle  
15 s'étende dans un plan sensiblement perpendiculaire à la paroi frontale de la machine lorsque le pan est fixé à cette paroi frontale.

[0011] Selon une autre particularité, le réceptacle est réalisé en matériau rigide ou semi-rigide.

20 [0012] Selon une autre particularité, la découpe est de forme semi-circulaire dont le rayon est sensiblement identique à celui de l'ouverture circulaire frontale de la machine.

[0013] Selon une autre particularité, le réceptacle comprend deux poignées de transport.

[0014] Selon une autre particularité, le réceptacle comprend au moins une poche destinée à loger des produits ménagers ou de droguerie.

25 [0015] L'invention sera mieux comprise, et d'autres buts, caractéristiques, détails et avantages de celle-ci apparaîtront plus clairement dans la description explicative qui va suivre faite en référence aux dessins annexés donnés uniquement à titre d'exemple illustrant un mode de réalisation de l'invention et dans lequel :

- La figure 1 représente une vue en perspective d'un réceptacle pour transférer le linge selon l'invention ;

30 - La figure 2 représente une vue en coupe longitudinale du réceptacle de la figure 1 ;

- La figure 3 représente une vue en perspective d'un autre mode de réalisation du réceptacle pour transférer le linge ;

- La figure 4 représente une vue en perspective d'encore un autre mode de réalisation du réceptacle pour transférer le linge ;

5 - La figure 5 représente une vue en perspective du réceptacle de la figure 1 fixé à la paroi à ouverture à chargement ou déchargement frontale d'une machine à laver le linge.

[0016] En référence aux figures 1 à 5 et selon l'invention, un réceptacle pour transférer du linge d'une ou vers une machine à laver et/ou sécher le linge à ouverture à chargement ou déchargement frontale 3 va maintenant être décrit.

10 [0017] Le réceptacle, par exemple un sac, un panier ou un bac à linge, est, dans les modes de réalisation représentés sur les figures, de forme générale rectangulaire. Il peut être réalisé dans un matériau rigide ou semi-rigide, par exemple un matériau en plastique, ou bien plus préférentiellement dans un matériau souple, par exemple en nylon.

15 [0018] Pour en faciliter le transport, le réceptacle peut comprendre deux poignées de transport 11, par exemple solidaires respectivement de deux parois en vis-à-vis du réceptacle. En outre, le réceptacle peut comprendre au moins une poche (non représentée) destinée à loger des produits ménagers, comme de la lessive ou du détachant, et/ou des produits de droguerie, comme des pinces à linge.

20 [0019] Le réceptacle comprend une partie 1 destinée à être fixée amoviblement contre la paroi frontale 2 comprenant l'ouverture frontale 3 de la machine, par l'intermédiaire de moyens de fixation 4 solidaires au moins de la partie de fixation 1 du réceptacle.

25 [0020] Selon l'invention, et telle que représentée sur les figures, la partie de fixation 1 comprend un pan 7 qui fait saillie d'un bord d'ouverture supérieur 5 opposé au fond du réceptacle. Ce pan 7 comprend en outre une découpe 6 dont la forme épouse au moins celle du bord inférieur de l'ouverture frontale 3 de la machine lorsque le pan 7 de la partie de fixation 1 du réceptacle est fixé, par les moyens de fixation 4, au niveau de ce bord inférieur de l'ouverture frontale 3 la machine. Compte tenu des formes existantes d'ouvertures frontales des machines à laver et/ou sécher le linge, la découpe 6 réalisée dans le pan 7 est préférentiellement semi-circulaire dont le rayon est sensiblement  
30 identique à celui de l'ouverture frontale 3 de la machine.

[0021] De la sorte, le transfert du linge de la machine vers le réceptacle est facilité, et le risque que du linge tombe en dehors du réceptacle lors de ce transfert est considérablement réduit, le pan 7 fixé à la paroi frontale 3 de la machine formant une continuité entre l'ouverture frontale 3 de la machine et l'ouverture du réceptacle.

5 [0022] En outre, une fois le réceptacle détaché de la machine, le pan 7 peut servir à fermer l'ouverture du réceptacle pour protéger le linge.

[0023] Les moyens de fixation 4 sont préférentiellement solidaires du pan 7 et sont disposés le long du contour de la découpe 6. Ces moyens de fixation 4 peuvent comprendre des aimants, des ventouses, ou un mélange des deux. De manière  
10 alternative, les moyens de fixation 4 comprennent des paires de bandes « scratch » dont une partie de chaque paire est fixée à la paroi frontale 2 de la machine et l'autre partie de chaque paire est disposée le long du contour de la découpe 6 réalisée dans le pan 7.

[0024] Dans le cas préférentiel où le réceptacle est réalisé en un matériau souple, le réceptacle comprend une armature rigide 8, par exemple de section circulaire ou  
15 rectangulaire, formant le pourtour du bord d'ouverture du réceptacle. Pour intégrer cette armature le long du bord d'ouverture du réceptacle, un ourlet 9 est réalisé au niveau du bord d'ouverture et l'armature 8 est logée dans l'ouverture allongée 13 formée par cet ourlet 9. Cette armature 8 permet de maintenir constante la surface de l'ouverture du réceptacle.

20 [0025] Dans un premier mode de réalisation d'un réceptacle en matériau souple, le pan 7 peut comprendre une succession de plis transversaux parallèles au bord d'ouverture 5 du réceptacle, et formant un pliage en accordéon 10. De cette manière, la longueur du pan 7 peut être modifiée pour que le réceptacle puisse s'adapter à la hauteur séparant l'ouverture frontale 3 de la machine du sol. Ainsi, un tel réceptacle dont le pan 7 est muni  
25 d'un pliage en accordéon 10 peut s'adapter à tout type de machine à ouverture frontale 3, c'est-à-dire que le fond du réceptacle est en mesure de reposer sur le sol tout en ayant sa découpe 6 réalisée dans le pan 7 qui épouse au moins le bord inférieur de l'ouverture frontale 3 lorsque le pan 7 est fixé à la paroi frontale 2 de la machine.

[0026] Dans un deuxième mode de réalisation d'un réceptacle en matériau souple, et en  
30 particulier lorsque le réceptacle est muni d'une armature 8, ce dernier peut comprendre deux liens latéraux 12 entre le bord d'ouverture et respectivement deux bords latéraux du pan 7, de manière que l'ouverture du réceptacle s'étende dans un plan sensiblement

perpendiculaire à la paroi frontale 2 de la machine lorsque le pan 7 est fixé à cette paroi frontale 2.

[0027] La configuration du réceptacle selon l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit précédemment et représenté sur les figures. Elle n'a été donnée qu'à titre  
5 d'exemple non limitatif. De multiples modifications peuvent être apportées sans pour autant sortir du cadre de l'invention. En particulier, le réceptacle ne comprend pas nécessairement de pan 7, la découpe 6 pouvant être réalisée au niveau du bord supérieur  
5 opposé à la paroi de fond, dans la partie de fixation 1 du réceptacle, les moyens de fixation 4 étant solidaires de la partie de fixation 1 du réceptacle. En outre, la forme du  
10 réceptacle n'est pas nécessairement rectangulaire ni même quadrilatérale, on peut par exemple imaginer un réceptacle cylindrique, pouvant être muni d'une armature 8 circulaire au niveau du pourtour du bord d'ouverture du réceptacle, et muni d'un pan 7 comprenant la découpe 6 dont la forme épouse celle de l'ouverture frontale 3 de la machine, lorsque le  
pan 7 est fixé à la paroi frontale 2 de la machine. Enfin, la forme de la découpe 6 n'est pas  
15 nécessairement semi-circulaire, d'autres formes pouvant être adoptées pour s'adapter à la forme de l'ouverture frontale 3 de la machine.

## REVENDICATIONS

1. Réceptacle pour transférer du linge d'une ou vers une machine à laver et/ou sécher le linge à ouverture (3) à chargement ou déchargement frontale, le réceptacle comprenant une partie (1) destinée à être amoviblement fixée contre la paroi frontale (2) comprenant l'ouverture frontale (3) de la machine, par l'intermédiaire de moyens de fixation (4) solidaires au moins de la partie de fixation (1) du réceptacle, caractérisé en ce que la partie de fixation (1) du réceptacle comprend un pan (7) faisant saillie du bord supérieur d'ouverture (5) du réceptacle et dans lequel est réalisée une découpe (6) dont la forme épouse celle du bord inférieur de l'ouverture frontale (3) lorsque la partie de fixation (1) du réceptacle est fixée par des moyens de fixation (4) au niveau de ce bord inférieur de manière à faciliter le transfert de ce linge de la machine vers le réceptacle ou inversement, et en ce que les moyens de fixation solidaires de la partie de fixation (1) sont des moyens de fixation amovibles et prévus sur le pan.
2. Réceptacle selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de fixation (4) sont disposés le long du contour de la découpe (6) et comprennent des aimants et/ou des ventouses.
3. Réceptacle selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il comprend une armature rigide (8) formant le pourtour du bord d'ouverture du réceptacle, cette armature (8) étant adaptée pour maintenir constante la surface de l'ouverture du réceptacle.
4. Réceptacle selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le pan (7) est en outre apte, une fois le réceptacle détaché de la machine, à fermer l'ouverture du réceptacle et protéger le linge stocké dans celui-ci.
5. Réceptacle selon la revendication 4, caractérisé en ce que le pan (7) comprend une succession de plis transversaux parallèles au bord d'ouverture du réceptacle et formant un pliage en accordéon (10), de sorte que la longueur du pan (7) puisse être adaptée en fonction de la hauteur séparant l'ouverture frontale (3) de la machine du sol.
6. Réceptacle selon la revendication 4 lorsque considérée en combinaison avec la revendication 3, caractérisé en ce qu'il est souple, de forme générale rectangulaire et en ce qu'il comprend deux liens latéraux (12) entre le bord d'ouverture et respectivement deux bords latéraux du pan (7), de manière que l'ouverture du réceptacle s'étende dans un plan sensiblement perpendiculaire à la paroi frontale (2) de la machine lorsque le pan (7) est fixé à cette paroi frontale (2).

7. Réceptacle selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il est réalisé en matériau rigide ou semi-rigide.

8. Réceptacle selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que la découpe (6) est de forme semi-circulaire dont le rayon est sensiblement identique à celui de l'ouverture circulaire frontale (3) de la machine.

9. Réceptacle selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce qu'il comprend deux poignées (11) de transport.

10. Réceptacle selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en qu'il comprend au moins une poche destinée à loger des produits ménagers ou de droguerie.

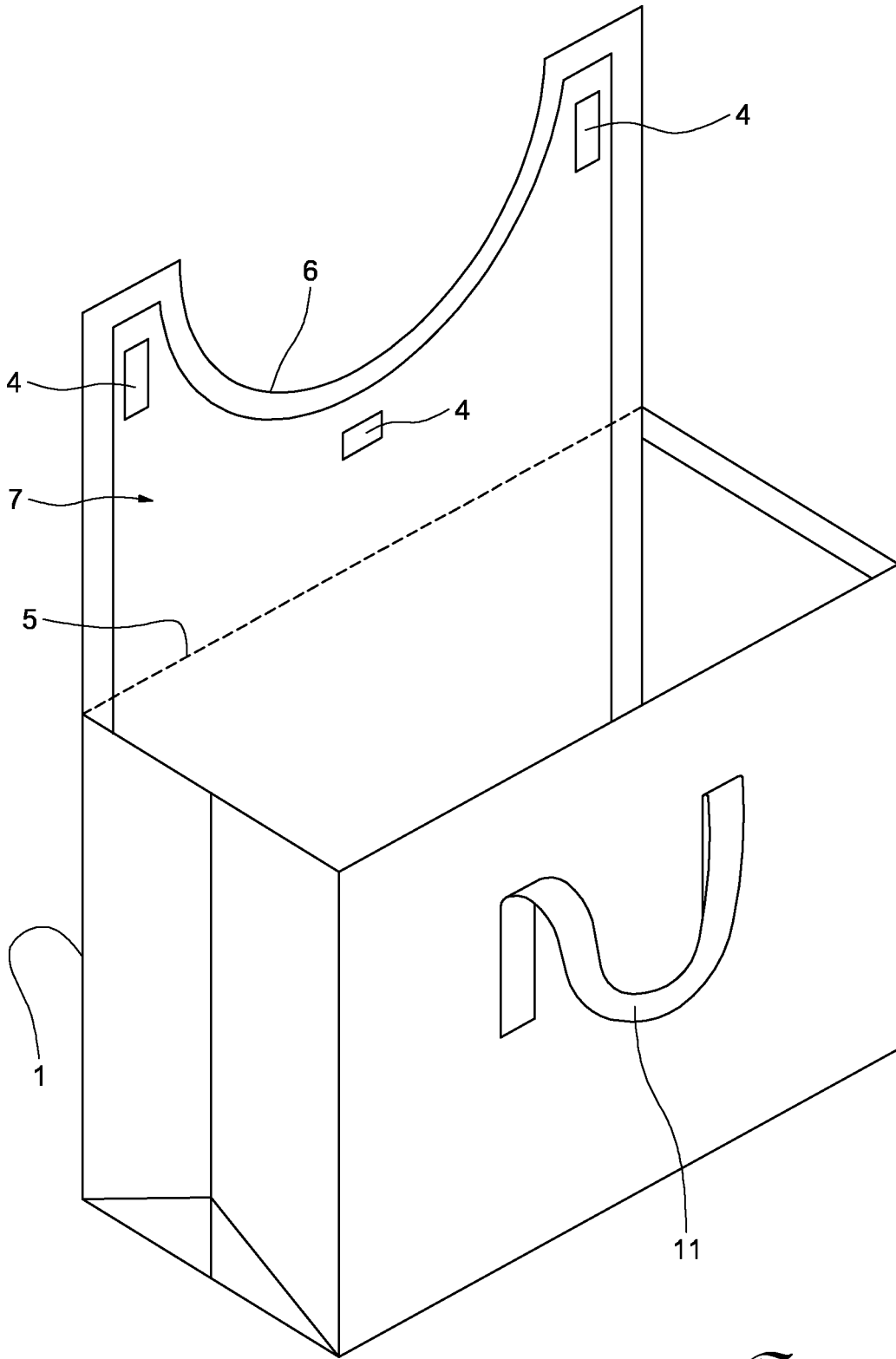


Fig. 1

Fig. 2

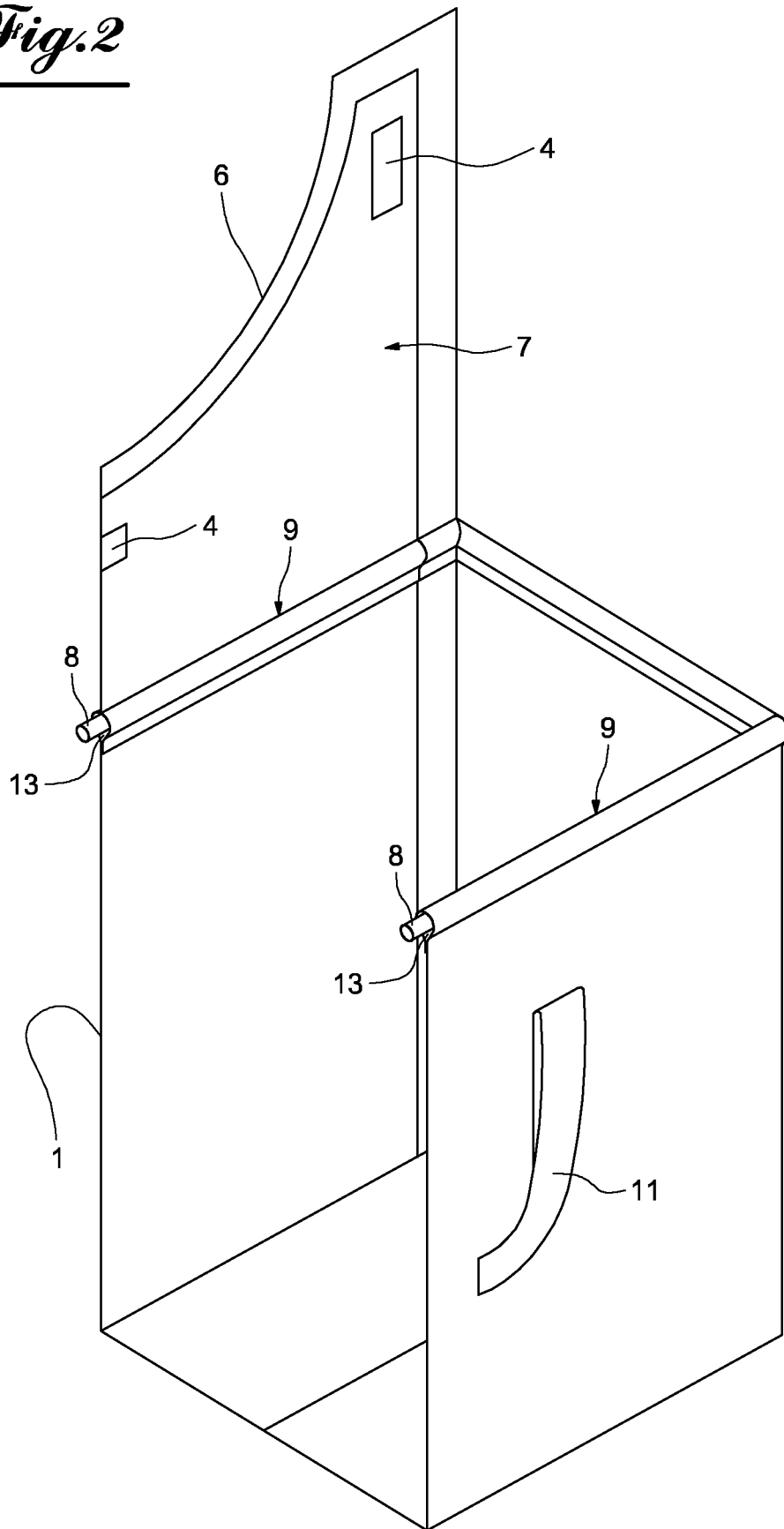


Fig. 3

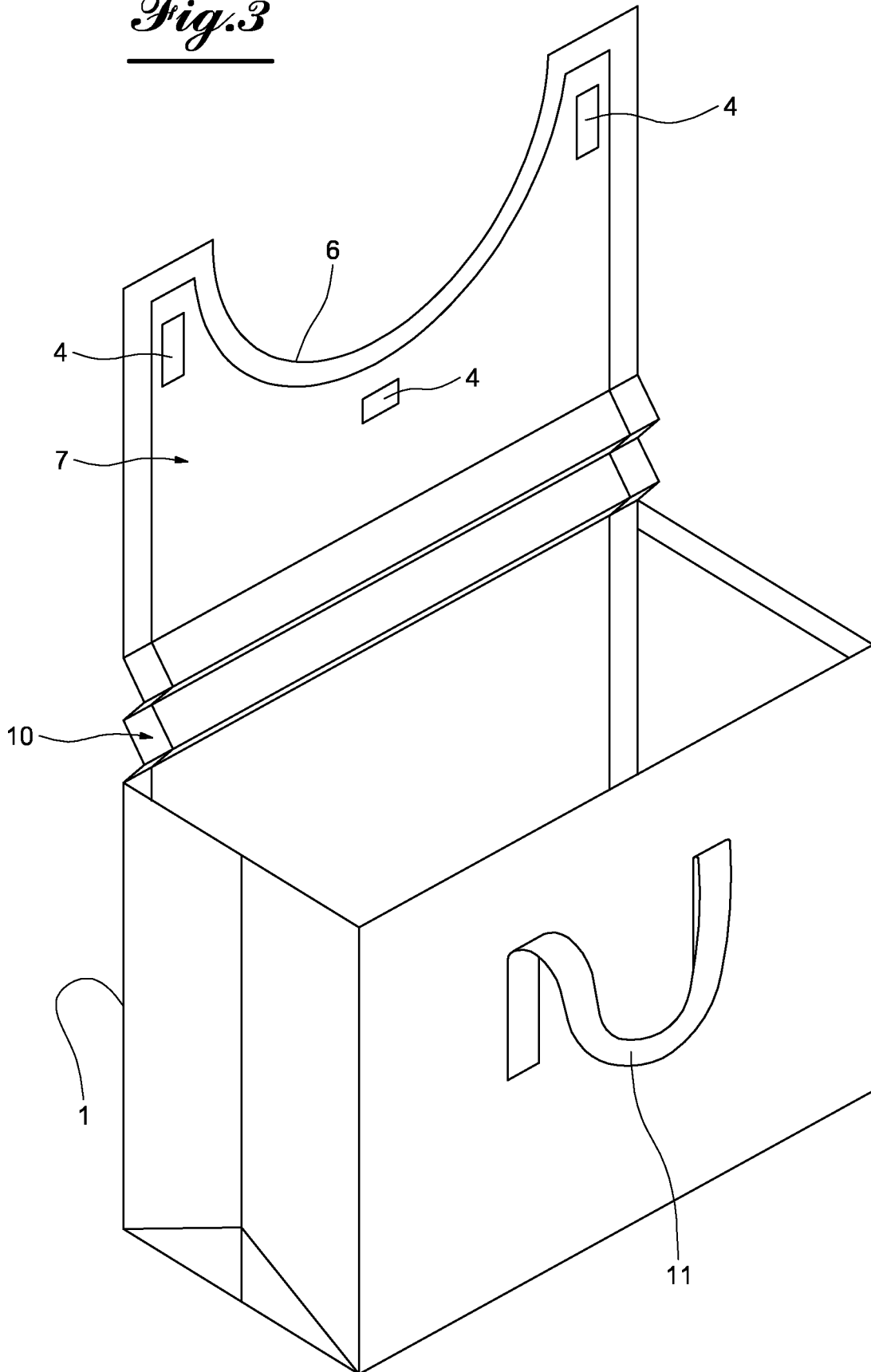
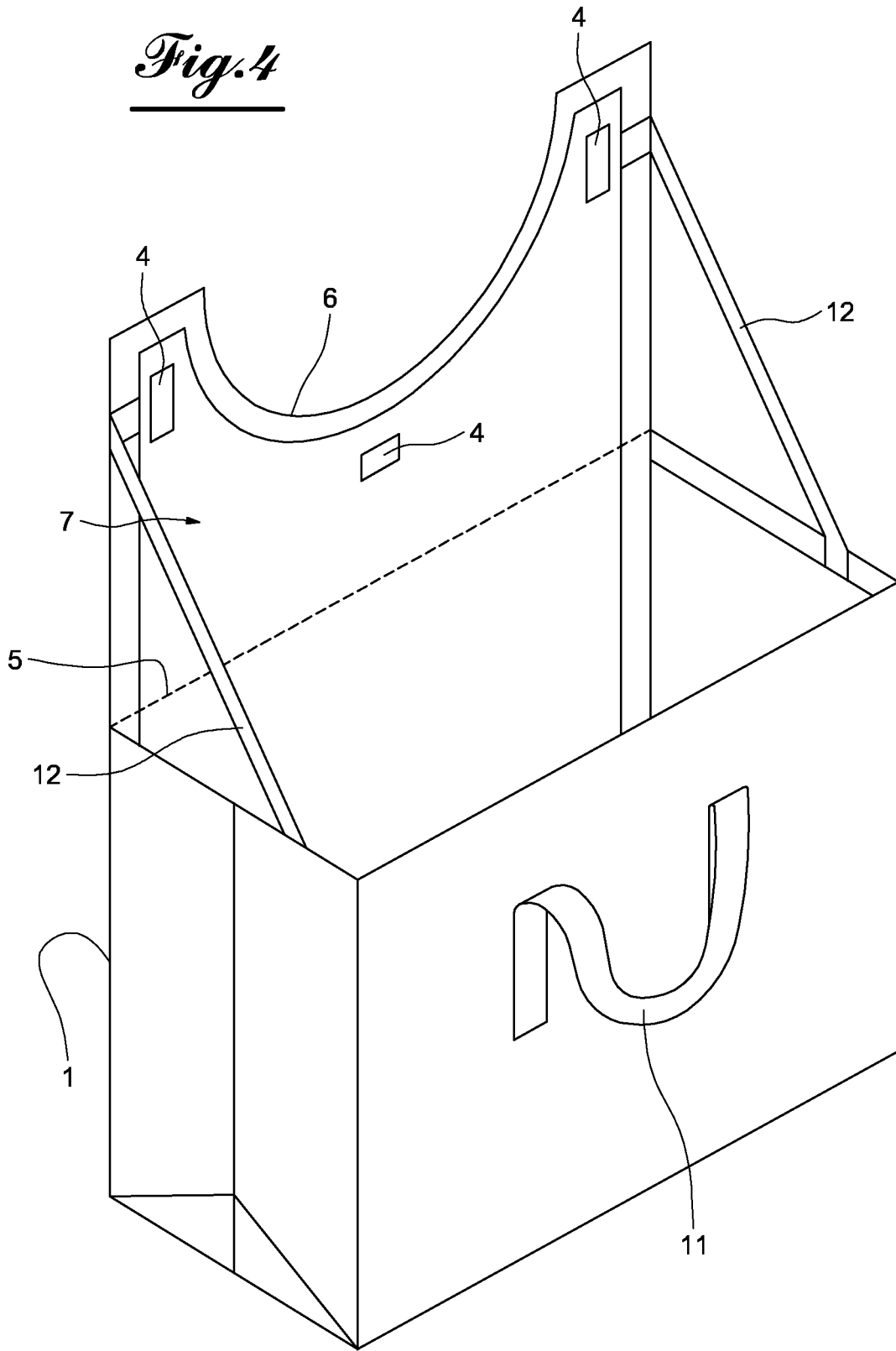


Fig. 4





# RAPPORT DE RECHERCHE

articles L.612-14, L.612-53 à 69 du code de la propriété intellectuelle

## OBJET DU RAPPORT DE RECHERCHE

---

L'I.N.P.I. annexe à chaque brevet un "RAPPORT DE RECHERCHE" citant les éléments de l'état de la technique qui peuvent être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention, au sens des articles L. 611-11 (nouveau) et L. 611-14 (activité inventive) du code de la propriété intellectuelle. Ce rapport porte sur les revendications du brevet qui définissent l'objet de l'invention et délimitent l'étendue de la protection.

Après délivrance, l'I.N.P.I. peut, à la requête de toute personne intéressée, formuler un "AVIS DOCUMENTAIRE" sur la base des documents cités dans ce rapport de recherche et de tout autre document que le requérant souhaite voir prendre en considération.

## CONDITIONS D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT DE RECHERCHE

---

Le demandeur a présenté des observations en réponse au rapport de recherche préliminaire.

Le demandeur a maintenu les revendications.

Le demandeur a modifié les revendications.

Le demandeur a modifié la description pour en éliminer les éléments qui n'étaient plus en concordance avec les nouvelles revendications.

Les tiers ont présenté des observations après publication du rapport de recherche préliminaire.

Un rapport de recherche préliminaire complémentaire a été établi.

## DOCUMENTS CITES DANS LE PRESENT RAPPORT DE RECHERCHE

---

La répartition des documents entre les rubriques 1, 2 et 3 tient compte, le cas échéant, des revendications déposées en dernier lieu et/ou des observations présentées.

Les documents énumérés à la rubrique 1 ci-après sont susceptibles d'être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention.

Les documents énumérés à la rubrique 2 ci-après illustrent l'arrière-plan technologique général.

Les documents énumérés à la rubrique 3 ci-après ont été cités en cours de procédure, mais leur pertinence dépend de la validité des priorités revendiquées.

Aucun document n'a été cité en cours de procédure.

**1. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE SUSCEPTIBLES D'ETRE PRIS EN  
CONSIDERATION POUR APPRECIER LA BREVETABILITE DE L'INVENTION**

US 2013/091903 A1 (THORPE JAMES CHRISTOPHER [US]) 18 avril 2013 (2013-04-18)

US 2015/048081 A1 (YOUSSEF TIM [US] ET AL) 19 février 2015 (2015-02-19)

FR 1 250 690 A (ÉDOUARD DEFOLLIN) 13 janvier 1961 (1961-01-13)

**2. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE ILLUSTRANT L'ARRIERE-PLAN  
TECHNOLOGIQUE GENERAL**

NEANT

**3. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE DONT LA PERTINENCE DEPEND  
DE LA VALIDITE DES PRIORITES**

NEANT